

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 846**19 août 2003****SOMMAIRE**

Ahmet Veli Menger (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	40594	E.M.E S.A., Luxembourg	40590
Allied Arthur Pierre S.A., Strassen	40601	Eco-Conseil Luxembourg, G.m.b.H., Mondorf-les-Bains	40592
Allix S.A., Luxembourg	40591	EDG (Europäische Dienstleistungsgesellschaft), S.à r.l., Luxembourg	40570
Arousstna S.A., Luxembourg	40576	Edelweiss Properties S.A., Luxembourg	40590
Aubrif S.A., Luxembourg	40576	Egalux Holding S.A.H., Luxembourg	40593
Avafin Ré S.A., Luxembourg	40575	Electro-Hauser, S.à r.l., Luxembourg	40603
Bach S.A., Luxembourg	40589	Euler Ré S.A., Senningerberg	40600
Balrin S.A., Luxembourg	40606	Exatis Financial Adviser Europe S.A., Luxembourg	40587
Bantleon Dynamic Invest S.A., Luxembourg	40590	F.G.P. (Luxembourg) S.A., Hesperange	40568
Bantleon Trend Invest S.A., Luxembourg	40591	Frida S.A.H., Luxembourg	40575
Beauty Car Autopflegesysteme, G.m.b.H., Diekirch	40597	G.E. Finance S.A.H., Luxembourg	40607
Beauty Car Autopflegesysteme, G.m.b.H., Diekirch	40598	G3 Immobilière S.A., Luxembourg	40590
BTG Concept, Senningerberg	40603	Gaïa International Financial Investment S.A., Luxembourg	40563
C.I.D.C., Consolidated Investments and Development Corporation S.A.H.	40570	Gelins S.A., Senningerberg	40605
Canovas S.A., Luxembourg	40584	Gesellchen, S.à r.l., Grevenmacher	40571
Chabot Holding S.A.H., Luxembourg	40596	Gestman S.A., Luxembourg	40565
COFAL, Compagnie Financière pour l'Amérique Latine S.A., Luxembourg	40600	Gestman S.A., Luxembourg	40588
Compagnie Financière Saint Georges S.A., Luxembourg	40588	Gipe S.A., Senningerberg	40604
Compagnie Financière Saint Georges S.A., Luxembourg	40588	Globus-CMS, Globus Consulting and Management Services S.A., Luxembourg	40607
Compagnie Financière Saint Georges S.A., Luxembourg	40588	Gremir S.A.H., Strassen	40562
Compagnie Financière Saint Georges S.A., Luxembourg	40589	Hibou S.A.H., Luxembourg	40604
Compagnie Financière Saint Georges S.A., Luxembourg	40589	Hyperion Investments S.A., Luxembourg	40582
Constrolux S.A., Esch-sur-Alzette	40599	Hyperion Investments S.A., Luxembourg	40583
Corelye S.A., Senningerberg	40608	Immobilière Building S.A., Luxembourg	40582
Coridian S.A., Luxembourg	40605	Impex Overseas Trading Holding S.A., Luxembourg	40602
Dacajosa Invest S.A., Strassen	40599	Inter Forest Trading S.A., Luxembourg	40569
Dressane S.A., Luxembourg	40606	Inter-Re S.A., Senningerberg	40598
Dux S.A. Holding, Luxembourg	40593	Interconcept S.A., Luxembourg	40601
		Jasper Invest S.A., Luxembourg	40584
		Justelle Holdings S.A., Luxembourg	40605
		KRD-Services, S.à r.l., Luxembourg	40602
		L.M. Consulting S.A., Luxembourg	40601
		LIM Investment S.A., Luxembourg	40606
		Locre S.A., Senningerberg	40602

LSF Franchise Debt Investments, S.à r.l., Luxembourg	40605	Reasar S.A., Senningerberg	40607
Luxgaz Distribution S.A., Contern	40592	Rechem S.A., Senningerberg	40608
Luxtime S.A., Mamer	40592	Restaurant Speltz, S.à r.l., Luxembourg	40591
M.D.J.B. Lux S.A., Luxembourg	40588	SHC (Champs Elysées), S.à r.l., Luxembourg	40608
Mancino et Fils, S.à r.l., Soleuvre	40595	Sirec S.A., Senningerberg	40562
Mancino et Fils, S.à r.l., Soleuvre	40595	Société Anonyme du Train à Fil d'Esch-Schifflange, Esch-sur-Alzette	40570
Melina S.A.H., Luxembourg	40604	Sopho Business Communications, S.à r.l., Luxembourg	40603
Modern Properties S.A., Luxembourg	40590	Soteman, S.à r.l., Soleuvre	40598
Mokaline S.A., Luxembourg	40569	Soteman, S.à r.l., Soleuvre	40598
Mountraid Investments S.A., Luxembourg-Kirchberg	40573	Stibine Finances, S.à r.l., Luxembourg	40606
Myrtus Finance S.A., Luxembourg	40568	Strategic Paris, S.à r.l., Luxembourg	40593
Newlux Patrimoine Investissements, S.à r.l., Luxembourg	40566	Sun Side Holding S.A., Luxembourg	40584
Particis S.A., Luxembourg	40592	Surprise S.A., Luxembourg	40601
PF Ré S.A., Luxembourg	40606	Technical Holdings S.A., Luxembourg	40593
Polyrecycle S.A., Grevenmacher	40592	Telindus S.A., Strassen	40591
Publi Europe S.A., Strassen	40607	Thieme Asset Management S.A., Luxembourg	40596
Radiant Europe, S.à r.l., Luxembourg	40572	Tipot, S.à r.l., Luxembourg	40576
Ramsar I S.A.H., Luxembourg	40604	Translaure, S.à r.l., Bettembourg	40568
Ramsar II S.A.H., Luxembourg	40604	Van Turenhoudt & Partners (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	40602
Réa Fin S.A., Senningerberg	40603	W3HM S.A., Luxembourg	40570

SIREC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 49.656.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2003

*Quatrième résolution
Nominations statutaires*

Le mandat du Réviseur d'Entreprises SORE INTERNATIONAL (anciennement ANDERSEN) arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est décidé à l'unanimité de ne pas reconduire le mandat.

L'Assemblée nomme à l'unanimité le Réviseur d'Entreprises DELOITTE & TOUCHE à Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit statuer sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042914.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

GREMIR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 14.109.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 18 mai 2001

- La conversion de la monnaie d'expression du capital de florins néerlandais en euro est acceptée.

- Il est décidé d'augmenter le capital social de 353,08 euro pour le porter de son montant actuel de EUR 47.646,92 à EUR 48.000,- par affectation du résultat.

- L'adaptation de l'article 3 (alinéa 1^{er}) des statuts pour lui donner la teneur suivante est approuvée: «Das Gesellschaftskapital beträgt achtundvierzigtausend Euro (EUR 48.000,-) eingeteilt in eintausendsechshundertfünfzig (1.650) Aktien ohne Bezeichnung von Nominalwert.»

Strassen, le 22 juillet 2003.

Pour extrait sincère et conforme

J. Steeman / M. Boland

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06621. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043010.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

GAÏA INTERNATIONAL FINANCIAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 94.621.

STATUTS

L'an deux mille trois, le six juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. STICHTING GAÏA INTERNATIONAL, une fondation (Stichting) de droit hollandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 33093266 et ayant son siège social à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (Pays-Bas).

2. STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, une fondation (Stichting) de droit hollandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 3414 8998 et ayant son siège social à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (Pays-Bas).

Lesquels comparants, ici représentés par Madame Britta Jaegde, banquier, ayant son adresse au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg,

en vertu de deux procurations lui données en date du 6 juin 2003.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GAÏA INTERNATIONAL FINANCIAL INVESTMENT S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ainsi que le contrôle, l'administration, la gestion et le développement de ces participations ou la participation à celle-ci par la prise de tout mandat au sein desdites sociétés ou entreprises.

La société a également pour objet l'achat, l'administration ou vente de toutes valeurs mobilières ou immobilières de tous droits sociaux et d'une manière plus générale toutes opérations de gestion du portefeuille ainsi constitué.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, fax ou e-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. STICHTING GAÏA INTERNATIONAL, préqualifiée, neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . .	9.999
2. STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, préqualifiée, une action	1
Total: dix mille actions	10.000

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme d'un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ douze mille Euros (EUR 12.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2004:

a) Monsieur Rolf Johannes Caspers, banquier, né le 12 mars 1968 à Trier, Allemagne et ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg,

b) Monsieur Vincent Rudy Denise de Rycke, banquier, né le 22 mars 1973 à Gand, Belgique et ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg, et

c) Monsieur Peter Dickinson, banquier, né le 1^{er} mars 1966 à Nunteaton, Angleterre et ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2004:

La société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, à L-2174 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.348.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Jaegde, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, vol. 18CS, fol. 2, case 12. – Reçu 10.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

G. Lecuit.

(042944.3/220/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

GESTMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 37.378.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée ordinaire des actionnaires tenue en date du 3 juillet 2003:

1. Ont été réélus aux postes d'administrateurs:

- Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Guy Samzun, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, Belgique.

Est réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., dont le siège social est établi à Luxembourg.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 3 juillet 2003, que:

- Monsieur Guy Samzun et Madame Joëlle Mamane ont été nommés administrateurs-délégués de la société, chacun avec plein pouvoir pour engager la société sous sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06467. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042037.3/677/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

NEWLUX PATRIMOINE INVESTISSEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 94.627.

STATUTS

L'an deux mille trois, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Mansour Guendouz, commerçant, né à Tlemcen, (Algérie), le 20 juillet 1946, demeurant à F-75011 Paris, 73, rue Sedaine, (France).

2.- Madame Zakia Benkhenafou, sans état, née à Tlemcen, (Algérie), le 30 juin 1954, épouse de Monsieur Mansour Guendouz, demeurant à F-75011 Paris, 73, rue Sedaine, (France).

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Kamel Guendouz, commerçant, demeurant à F-75011 Paris, 73, rue Sedaine, (France), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de NEWLUX PATRIMOINE INVESTISSEMENTS, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers.

La société a en outre pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut également procéder à toutes opérations commerciales immobilières, mobilières ou commerciales industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Mansour Guendouz, commerçant, demeurant à F-75011 Paris, 73, rue Sedaine, (France), cinquante parts sociales	50
2.- Madame Zakia Guendouz, sans état, épouse de Monsieur Mansour Guendouz, demeurant à F-75011 Paris, 73, rue Sedaine, (France), cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de

rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2003.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ huit cent vingt euros.

La présente société est à considérer comme société à responsabilité limitée familiale, les associés étant époux.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société:

- Monsieur Kamel Guendouz, commerçant, né à Liévin, (France), le 17 août 1978, demeurant à F-75011 Paris, 73, rue Sedaine, (France).

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Guendouz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juillet 2003, vol. 524, fol. 9, case 3. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 juillet 2003.

J. Seckler.

(043080.3/231/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

F.G.P. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5880 Hesperange, 19B, Ceinture Um Schlass.

R. C. Luxembourg B 23.728.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06551, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Signature.

(042116.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

TRANSLAURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 13, op Preteschacker.

R. C. Luxembourg B 68.762.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG06954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Signature

Mandataire

(042125.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

MYRTUS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 66.661.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 juillet 2003

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 9 juillet 2003 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Révocation de Monsieur John Ortega, Monsieur Barry Grosser, Monsieur Claude Schmitz, Monsieur Edmond Ries, Monsieur Guy Hornick de leurs postes d'administrateurs de la société.

2. Nomination de Monsieur Pavel Ivanov, directeur, né à St. Petersburg en Russie, le 19 juin 1969, demeurant à Letnaya st. 34 building 1 ap. 108, Mytishi, région de Moscow, Russie, 141021, Monsieur Andrey Aristarkhov, directeur, né à Moscow en Russie, le 9 janvier 1973, demeurant à Universitetskiy pr. 4 ap. 441, Moscow, Russia, 117333 et Monsieur Alexei Batalov, employé, né à Moscow en Russie, le 20 mai 1980, demeurant à Vokzalnaya st. 27 ap. 71, Krasnogorsk, région de Moscow, Russie, 143400, chacun au poste d'administrateur de la société et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera le bilan clos au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2003, réf. LSO-AG07380. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042943.3/1035/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

MOKALINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 84.569.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06483, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042004.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

INTER FOREST TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 56.354.

L'an deux mille trois, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme INTER FOREST TRADING S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, (R. C. Luxembourg section B numéro 56.354), constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 septembre 1996, publié au Mémorial C numéro 627 du 4 décembre 1996,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 299 du 22 février 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlo Wetzal, expert-comptable, demeurant à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Yvon Hell, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul Agnes, administrateur de sociétés, demeurant à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Acceptation de la démission du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 4.- Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

- Monsieur Carlo Wetzal, expert-comptable, né à Ettelbruck, le 17 juillet 1929, demeurant à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de six cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Wetzel, Y. Hell, P. Agnes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 juillet 2003, vol. 522, fol. 93, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 2003.

J. Seckler.

(043110.3/231/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

W3HM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Stumper.

R. C. Luxembourg B 76.280.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Signature.

(041965.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

EDG (EUROPÄISCHE DIENSTLEISTUNGSGESELLSCHAFT), S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Stumper.

R. C. Luxembourg B 67.406.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Signature.

(041962.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

SOCIETE ANONYME DU TRAIN A FIL D'ESCH-SCHIFFLANGE, Société Anonyme.

Siège social: L-4241 Esch-sur-Alzette, boulevard Aloyse Meyer.

R. C. Luxembourg B 41.986.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Signature.

(041960.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

C.I.D.C., CONSOLIDATED INVESTMENTS AND DEVELOPMENT CORPORATION S.A.H.,

Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 9.770.

Les administrateurs Monsieur David C.C. Lau, Madame Susan Lau-Yang, Madame Yvonne Lau ainsi que le commissaire aux comptes Madame Catherine Heinen-Lau démissionnent avec effet immédiat de leurs fonctions. De même le siège de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Pour réquisition et publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05944. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042208.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

GESELLCHEN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.

H. R. Luxemburg B 94.517.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, den zehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ist erschienen:

Herr Michael Ewald Gesellchen, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54518 Dreis, In der Füll 15.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht, die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht gegründet, die dem nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie der diesbezüglichen Gesetzgebung unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung von Erd-, Abbruch- und Tiefbauarbeiten, sowie alle damit verbundenen Nebengeschäfte.

Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen GESELLCHEN, S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Grevenmacher.

Er kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt sechzehntausend Euro (EUR 16.000,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertsechzig Euro (EUR 160,-).

Diese einhundert (100) Geschäftsanteile wurden von dem alleinigen Gesellschafter, Herr Michael Ewald Gesellchen, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54518 Dreis, In der Füll 15, gezeichnet.

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von sechzehntausend Euro (EUR 16.000,-) zur Verfügung steht, was der Gesellschafter anerkennt.

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bedingungen, abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 9. Die Geschäftsanteile sind frei übertragbar, solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 14. Solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht, hat dieser alle Befugnisse, die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt.

Sollte zu einem späteren Zeitpunkt die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern bestehen, sind die Beschlüsse der Gesellschaft erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden. Beschlüsse, welche eine Abänderung der Statuten bewirken, sind nur dann rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Beschlüsse der Gesellschaft werden in ein Spezialregister eingetragen. Verträge die zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft, vertreten durch letzteren, abgeschlossen wurden, werden ebenfalls in ein Spezialregister eingetragen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausenddrei.

Art. 16. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführung erstellt den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung.

Art. 19. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche nicht Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, sind die gesetzlichen Bestimmungen anwendbar.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse zu fassen:

1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.
2. Zum Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:
Herr Michael Ewald Gesellchen, vorgeannt.
Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig verpflichtet.
3. Die Adresse der Gesellschaft lautet: L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an den Komponenten, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Gesellchen, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 14, case 11. – Reçu 160 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 18. Juli 2003.

E. Schlessner.

(041107.3/227/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

RADIANT EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 87.296.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé unique qui s'est tenue extraordinairement le 4 juillet 2003

L'Associé Unique ne s'est pas présenté ou fait représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de RADIANT EUROPE, S.à r.l. («la société»), pour discuter et voter les points suivants portés à l'Ordre du jour:

- accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que Gérant avec effet immédiat;
- accepter la démission de Mr Tim van Dijk ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg en tant que Gérant avec effet immédiat;
- accepter la démission de T.C.G. Gestion S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que Gérant avec effet immédiat;
- donner décharge aux Gérants;
- nommer trois nouveaux Gérants, avec effet immédiat;
- accepter la démission de CITCO (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, 2519 Luxembourg, en tant qu'agent domiciliataire;
- transférer le siège social de la société, avec effet immédiat;
- divers.

En conséquence, l'Assemblée n'a pu valablement être constituée. Une nouvelle Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement sera convoquée le 7 juillet 2003 par courrier recommandé adressé à l'Associé Unique.

Luxemburg, le 4 juillet 2003.

Agent Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03102. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042360.2//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

MOUNTRAI INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 94.598.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ROSEVARA LIMITED, R. C. Dublin N° 196 711, une société établie et ayant son siège social au 4 Custume Place, Athlone, République d'Irlande,

ici représentée par Madame Geneviève Blauen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark, Iles Anglo-Normandes, le 9 juillet 2003,

2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, R. C. Dublin N° 196 706, une société établie et ayant son siège social au 4 Custume Place, Athlone, République d'Irlande,

ici représentée par Mademoiselle Ingrid Heintz, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark, Iles Anglo-Normandes, le 9 juillet 2003.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leurs mandataires, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MOUNTRAI INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme 'Société de Participations Financières'.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 15 du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2003.

2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2004.

Souscription et Libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ROSEVARA LIMITED, préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante (1.650,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Gérard Muller, économiste, né le 28 décembre 1943 à Pétange, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

b) Monsieur Fernand Heim, directeur financier, né le 3 octobre 1952 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, et

c) Madame Geneviève Blauen, administrateur de sociétés, née le 28 septembre 1962 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2009.

5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Blauen, I. Heintz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2003, vol. 139S, fol. 77, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(042749.3/230/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

FRIDA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 38.247.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Signature.

(041958.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

AVAFIN RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 39.181.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2003

Quatrième résolution

Nominations statutaires

a) Les mandats de MM. Alain Dieryck, Jan Suykens ainsi que de la société J. VAN BREDA & C° REINSURANCE MANAGEMENT S.A. prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils se représentent au suffrage des membres de celle-ci. Ils sont réélus à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises COMPAGNIE DE REVISION arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est décidé de ne pas le renouveler. L'Assemblée nomme à l'unanimité ERNST & YOUNG en tant que nouveau Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG07132. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042873.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

AROUSSTNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 28.890.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Signature.

(041957.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

AUBRIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 24.808.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06480, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042006.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

TIPOT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1628 Luxembourg, 1, rue du Glacis.
R. C. Luxembourg B 94.622.

STATUTES

In the year two thousand three, on the eleventh day of June.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Teijo Kari Henrik Postila, director of companies, born in Rovaniemi (Finland) on the 19th of September 1959, residing at Matemaatikontie 2, 90570 Oulu, Finland.

Such appearing party has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I.- Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and between all those who may become members in the future, a corporation with limited liability (société à responsabilité limitée), under the name of TIPOT, S.à r.l.

Art. 2. The corporation is established for an undetermined period.

Art. 3. The registered office of the corporation is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of board of managers, if need be.

Art. 4. The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise,

In general, the corporation may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

Title II.- Capital - Units

Art. 5. The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares (hereafter 'corporate units' or 'unit') with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

These corporate units have been subscribed as follows:

Shareholder	Subscribed Capital	Paid-in Capital	Number of Shares
Teijo Postila	12,500	12,500	500
Total:	12,500	12,500	500

All the corporate units have been fully paid up in cash by the subscriber so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the corporation, as was certified to the notary executing this deed.

Art. 6. Any regularly constituted meeting of members of the corporation shall represent the entire body of members of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the corporation by an unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The corporation will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the corporation in direct proportion to its relationship with the number of units in existence.

Art. 8. If the corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing.

Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 9. If the corporation has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the corporation's capital.

In case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In such case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

Art. 10. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the corporation to an end.

Art. 11. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the corporation.

Title III.- Administration

Art. 12. The corporation shall be managed by a sole manager or by a board of managers composed of at least one manager A and one manager B who need not be members of the corporation.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 13. The manager or the board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the manager or the board of managers and of the members.

In case of a board of managers, the latter shall meet upon call by the chairman, at the place indicated in the notice of meeting.

In case of a board of managers, written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers, if need be.

Art. 15. The manager or the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the manager or the board of managers.

The manager or the board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the corporation and the representation of the corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 16. The corporation will be bound by (i) the single signature of the sole manager or (ii) by joint signature of a Signature A manager with a Signature B manager or (iii) by the single signature of a Signature A manager or (iv) by the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the manager or by the board of managers.

Art. 17. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the corporation. As agents of the corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 18. The accounting year of the corporation shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the corporation and shall terminate on December 31st, of the year two thousand three.

Art. 19. The annual accounts are drawn up by the manager or the board of managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the corporation.

Out of the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation.

The general meeting of members, upon recommendation of the manager or the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the corporation has obtained the assurance that the rights of the creditors of the corporation are not threatened.

Title IV.- Winding up - Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euros (1,250.- EUR).

Extraordinary general meeting

Then the members of the corporation, representing the entire subscribed capital, have met in extraordinary general meeting and immediately taken the following resolutions:

- 1) The registered office of the corporation is at 1, rue du Glacis, L-1628 Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at 2 (two).
- 3) The following persons are appointed managers for an unlimited period:

Manager A:

Mr Teijo Kari Henrik Postila, director of companies, born in Rovaniemi (Finland) on the 19th of September 1959, residing at Matemaatikontie 2, 90570 Oulu, Finland, as Signature A manager.

Manager B:

Mr Jyrki Sakari Hallikainen, director of companies, born in Kemi (Finland) on the 6th of June 1961, residing at Avenue des Chasseurs 57, B-1410 Waterloo, Belgium, as Signature B manager.

The corporation will be bound by (i) the single signature of the sole manager or (ii) by joint signature of a Signature B manager with a Signature A manager or (iii) by the single signature of a Signature A manager or (iv) by the single or

joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the manager or by the board of managers.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendunddrei, den elften Juni.

Vor uns Notar Gérard Lecuit, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

Herr Teijo Kari Henrik Postila, Direktor, wohnhaft in Matemaatikontie 2, in 90570 Oulu, Finnland, geboren zu Rovaniemi (Finnland), am 19. September 1959.

Die erschienene Partei ersucht den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt aufzunehmen.

Titel I.- Bezeichnung - Dauer - Sitz - Zweck

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem Zeichner und all jenen Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (societe à responsabilité limitée), unter der Bezeichnung TIPOT, S.à r.l., gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 3. Der Gesellschaftssitz ist in Luxemburg-Stadt.

Er kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Filialen oder andere Niederlassungen können entweder in Luxemburg oder im Ausland durch Beschluss des alleinigen Geschäftsführers oder des Verwaltungsrats eröffnet werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Besitz beliebiger Beteiligungen an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb sowie die Übertragung beliebiger Aktien, Obligationen, Schuldscheine, Wechsel und anderer Wertpapiere auf dem Wege des Erwerbs und der Zeichnung bzw. des Verkaufs und Tauschs oder anderweitig sowie der Besitz, die Verwahrung, Entwicklung und Verwaltung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder beliebigen Unternehmung finanzieller, industrieller oder gewerblicher Natur in Luxemburg oder im Ausland beteiligen und solche Unternehmungen in jeder Form, also auch durch Kredite und Garantien, unterstützen.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännischen, gewerblichen und finanziellen Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, welche den obengenannten Zweck fördern oder ergänzen.

Titel II.- Gesellschaftskapital - Gesellschaftsanteile

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) festgelegt, eingeteilt in fünf hundred (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Diese Anteile werden wie folgt gezeichnet:

<i>Gesellschafter</i>	<i>gezeichnetes Kapital</i>	<i>einbezahltes Kapital</i>	<i>Anzahl der Anteile</i>
Teijo Postila	12.500	12.500	500
Total:	12.500	12.500	500

Sämtliche Gesellschaftsanteile wurden integral in bar durch den Zeichner einbezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft fortan zur freien Verfügung steht, worüber dem amtierenden der entsprechende Nachweis erbracht wurde und was vom Notar ausdrücklich bestätigt wird

Art. 6. Jede ordnungsmässige Hauptversammlung der Gesellschafter wird die Gesamtheit der Mitglieder der Gesellschaft vertreten. Sie wird die ausgedehntesten Befugnisse haben, alle Handlungen bezüglich der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft anzuordnen, zu vollstrecken oder zu ratifizieren.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges vorsieht, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäss einberufenen Hauptversammlung der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit der anwesenden und abstimmenden Gesellschaftern angenommen.

Das Gesellschaftskapital und die sonstigen Satzungsbestimmungen können jederzeit durch den alleinigen Gesellschafter oder durch die Mehrheit der Gesellschafter, welche mindestens drei viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden. Die Gesellschafter können die Nationalität der Gesellschaft durch einstimmigen Beschluss ändern.

Falls alle Gesellschafter an der Hauptversammlung der Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann die Hauptversammlung ohne vorherige Einberufung oder Bekanntmachung abgehalten werden.

Art. 7. Jeder Gesellschaftsanteil gibt Anrecht auf eine Stimme in der ordentlichen und ausserordentlichen Generalversammlung.

Die Gesellschaft wird nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil anerkennen; falls ein Anteil im Besitz von mehr als einer Person ist, hat die Gesellschaft das Recht die Ausübung aller Rechte des betreffenden Anteils aufzuheben, bis dass eine Person als alleiniger Eigentümer in den Beziehungen mit der Gesellschaft benannt wurde.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt ein anteilmässiges, im direkten Verhältnis zur der Gesamtzahl der bestehenden Anteile, am Gesellschaftsvermögen und -gewinn.

Art. 8. Wenn die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle der Hauptversammlung zuerkannten Befugnisse. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters, die unter Anwendung des ersten Absatzes gefasst werden, werden in einem Protokoll festgehalten oder schriftlich niedergelegt.

Ebenfalls werden die Verträge, welche zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der von ihm vertretenen Gesellschaft eingegangen werden, in einem Protokoll festgehalten oder schriftlich niedergelegt. Diese letztgenannte Vorschrift findet auf die laufenden Geschäfte, die unter normalen Bedingungen abgeschlossen werden, keine Anwendung.

Art. 9. Falls die Gesellschaft wenigstens zwei Gesellschafter hat, sind die Gesellschaftsanteile zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter unterliegt der Zustimmung der Hauptversammlung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Im Todesfall eines Gesellschafters, ist die Übertragung von Anteilen an Nichtgesellschafter der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel (3/4), der den Überlebenden gehörende Rechte vertreten, unterlegen. In diesem Fall bedarf es jedoch keiner Zustimmung, falls die Gesellschaftsanteile an pflichtteilsberechtigten Erben oder an den überlebenden Ehepartner übertragen werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Insolvenz des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter werden in keiner Weise die Beendigung der Gesellschaft zur Folge haben.

Art. 11. Aus keinem Grund und in keinem Fall sind die Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben eines Gesellschafters befugt, die Güter und Dokumente der Gesellschaft versiegeln zu lassen.

Titel III.- Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen einzigen Geschäftsführer oder durch einen Rat der Geschäftsführer von mindestens einem Geschäftsführer A und einem Geschäftsführer B, die nicht Gesellschafter sein müssen.

Die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung der Gesellschafter, die über ihre Befugnisse, Bezüge und die Dauer des Mandates entscheiden, ernannt und abberufen.

Art. 13. Der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden wählen. Er kann ebenfalls einen Sekretär wählen, der nicht Geschäftsführer sein muss, und der dafür verantwortlich sein wird, die Protokolle der Sitzungen des Rates der Geschäftsführer und der Hauptversammlungen der Gesellschafter zu fertigen.

Sitzungen des Rates der Geschäftsführer werden auf Einberufung durch den Vorsitzenden, an dem in der Einberufung festgesetzten Ort stattfinden.

Für den Fall einer Sitzung des Rates der Geschäftsführer hat eine schriftliche Mitteilung von jeder Sitzung des Rates der Geschäftsführer an jeden Geschäftsführer wenigstens vierundzwanzig Stunden vor der vorgesehenen Stunde für die Sitzung zu erfolgen, ausser im Falle von Dringlichkeit, in diesen Fällen müssen die Umstände in der Einberufung erläutert werden. Es kann auf diese Einberufung durch Einverständnis per Schreiben oder per Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax, oder per email von jedem Geschäftsführer verzichtet werden. Eine spezielle Einberufung wird nicht notwendig sein für eine Sitzung des Rates der Geschäftsführer, welche zu einer Stunde und an einem Ort, die in einem vorausgehenden Arbeitsplan des Rates der Geschäftsführer festgehalten worden waren, stattfinden soll.

Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung des Rates der Geschäftsführer durch eine schriftliche oder per Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax oder per Email gegebene Vollmacht an einen anderen Geschäftsführer handlungsfähig werden.

Stimmen können ebenfalls schriftlich per Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax oder per Email abgegeben werden.

Der Rat der Geschäftsführer kann nur ordnungsgemäss beraten und handeln, wenn wenigstens die Mehrzahl der Geschäftsführer an der Sitzung des Rates der Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind. Die Beschlüsse des Rates der Geschäftsführer werden mit Stimmenmehrheit, der an einer solchen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Schriftliche Entscheidungen, welche von allen Geschäftsführern gutgeheissen und unterschrieben wurden, werden die gleiche Wirkung als die Beschlüsse, die in einer Sitzung des Rates der Geschäftsführer getroffen wurden, haben.

Art. 14. Die Protokolle der Sitzungen des Rates der Geschäftsführer werden vom Vorsitzenden oder im Falle seiner Abwesenheit vom pro tempore Vorsitzenden, welcher den Vorsitz einer solchen Sitzung übernommen hat, unterschrieben.

Abschriften oder Auszüge solcher Protokolle, welche vor Gericht oder anderswo vorgezeigt werden können, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterschrieben.

Art. 15. Der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer hat die weitestgehendsten Befugnisse, jegliche Verwaltungs- und Verfügungshandlungen im Namen der Gesellschaft und in deren Interesse, vorzunehmen.

Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz der Hauptversammlung der Gesellschafter vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit des Geschäftsführer oder des Rates der Geschäftsführer.

Der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer kann seine Befugnisse betreffend die tägliche Geschäftsführung und Angelegenheiten der Gesellschaft, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend solcher Geschäftsführung und Angelegenheiten, mit dem vorherigen Einverständnis der Hauptversammlung der Gesellschafter, an einen oder

mehrere Geschäftsführer oder an ein Komitee (dessen Mitglieder nicht zwingenderweise Geschäftsführer sein müssen) übertragen, welche unter den Bedingungen und Befugnissen, die vom Rat der Geschäftsführer festgelegt werden, beraten. Er kann ausserdem jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an jede Person, welche nicht Geschäftsführer sein muss, übertragen, Angestellte einstellen oder absetzen und ihre Bezüge festsetzen.

Art. 16. Die Gesellschaft wird durch (i) die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder (ii) durch die gemeinsame Unterschrift von einem Geschäftsführer der Unterschrift B mit einem Geschäftsführer der Unterschrift A oder (iii) durch die Einzel-Unterschrift von einem Geschäftsführer der Unterschrift A oder (iv) durch die Einzelunterschrift oder die gemeinsame Unterschrift der Person oder Personen, welcher(n) solche Vertretungsmacht von dem alleinigen Geschäftsführer oder dem Rat der Geschäftsführer übertragen werden wird, verpflichtet.

Art. 17. Die Geschäftsführer gehen in der Ausübung ihres Mandats keinerlei persönlichen Verpflichtungen hinsichtlich der von der Gesellschaft eingegangenen Verbindlichkeiten ein. Als Bevollmächtigte der Gesellschaft haften sie lediglich für die korrekte Ausführung ihrer Aufgaben.

Art. 18. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft wird am ersten Januar eines jeden Jahres beginnen und am einunddreissigsten Dezember enden, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches am Tag der Gründung der Gesellschaft beginnen wird und am 31. Dezember zweitausendunddrei enden wird.

Art. 19. Der Jahresabschluss wird von dem Geschäftsführer oder vom Rat der Geschäftsführer am Ende eines jeden Geschäftsjahres aufgestellt und den Gesellschaftern am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung gestellt werden. Vom Nettogewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet werden. Dieser Abzug wird nicht mehr zwingend sein, sobald die Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Auf Empfehlung des Geschäftsführers oder des Rates der Geschäftsführer wird die Hauptversammlung der Gesellschafter darüber entscheiden, wie über den Nettogewinn verfügt werden wird.

Vorschüsse auf Dividenden können unter folgenden Bedingungen ausbezahlt werden:

- 1) der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer stellt einen Zwischenabschluss auf;
- 2) dieser Zwischenabschluss zeigt eine positive Bilanz auf, einschliesslich der vorgetragenen Gewinne;
- 3) die Entscheidung, Vorschüsse auf Dividenden auszuschütten, ist anlässlich einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung gefasst worden;
- 4) die Zahlungen erfolgen nachdem die Gesellschaft die Sicherheit erhalten hat, dass Rechte der Gläubiger der Gesellschaft nicht berührt werden.

Titel IV.- Auflösung - Liquidation

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidator(en) (welche natürliche Personen oder Körperschaften sein können), die durch die Hauptversammlung ernannt werden, welche über diese Auflösung der Gesellschaft entschieden hat und ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen wird, erfolgen.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in der vorliegenden Satzung bestimmt wurden, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar erklärt hiermit die in Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen überprüft zu haben, und bescheinigt ausdrücklich, dass sie erfüllt worden sind.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen werden, sind auf ungefähr 1.250,- EUR abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft ist an der 1, rue des Glacis, in L-1628 Luxemburg,
- 2) Die Anzahl der Geschäftsführer ist 2 (zwei).
- 3) Als Geschäftsführer werden auf unbestimmte Dauer ernannt:

Manager A:

Herr Teijo Kari Henrik Postila, Direktor, wohnhaft in Matemaatikontie 2, in 90570 Oulu, Finnland, geboren zu Rovaniemi (Finnland), am 19. September 1959.

Manager B:

Herr Jyrki Sakari Hallikainen, Direktor, wohnhaft in Avenue des Chasseurs 57, 1410 Waterloo, Belgien, geboren zu Kemi (Finnland), am 6. Juni 1961 als Geschäftsführer der Unterschrift B.

Die Gesellschaft wird durch (i) die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder (ii) durch die gemeinsame Unterschrift von einem Geschäftsführer der Unterschrift B mit einem Geschäftsführer der Unterschrift A oder (iii) durch die Einzel-Unterschrift von einem Geschäftsführer der Unterschrift A oder (iv) durch die Einzelunterschrift oder die gemeinsame Unterschrift der Person oder Personen, welcher(n) solche Vertretungsmacht von dem alleinigen Geschäftsführer oder dem Rat der Geschäftsführer übertragen werden wird, verpflichtet.

Der amtierende Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der obengenannten erschienenen Parteien, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Über-

setzung. Gemäss dem Wunsch derselben Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Zum Zeugnis dessen wurde in Luxemburg zu dem eingangs erwähnten Datum die vorliegende Urkunde erstellt.

Die Urkunde wurde dem Erschienenen, der dem Notar namentlich und nach zivilrechtlichem Status sowie Anschrift bekannt sind, vorgelesen, woraufhin er vorliegende Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnete.

Gezeichnet: T. K. H. Postila, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2003, vol. 17CS, fol. 97, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 18. Juli 2003.

G. Lecuit.

(042949.3/220/352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

IMMOBILIERE BUILDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 36.484.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06479, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042008.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

HYPERION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 92.119.

L'an deux mille trois, le vingt-trois mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HYPERION INVESTMENTS S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, ci-après dénommée la «Société».

La Société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 92.119 et a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 février 2003, publié au Mémorial C numéro 362 du 3 avril 2003.

La séance est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Jean-Marc Debaty, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Giovanna Carles, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roberto Manciocchi, juriste avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) D'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de trois cent dix-huit mille euros (318.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à un montant de trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR) par la création et l'émission de trois mille cent quatre-vingts (3.180) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions déjà existantes.

2.- De constater la souscription et une libération partielle en numéraire des actions nouvelles faites par la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, l'autre actionnaire existant ayant dans la mesure nécessaire renoncé à son droit préférentiel de souscription.

3.- De modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital intervenue ci-dessus.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois cent vingt (320) actions, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) et représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de trois cent dix-huit mille euros (318.000,- EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à un montant de trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR) par la création et l'émission de trois mille cent quatre-vingts (3.180) actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont partiellement ou totalement renoncé à leur droit de souscription préférentiel et décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, la société: LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus aux présentes:

- Monsieur Roberto Manciocchi, prénommé, et
- Monsieur Jean-Marc Debaty, prénommé,

agissant en leur qualité de signataires autorisés de la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT prédésignée.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont déclaré souscrire au nom et pour compte du prédit souscripteur, toutes les trois mille cent quatre-vingts (3.180) actions nouvellement émises et ont déclaré libérer en numéraire chaque nouvelle action à concurrence de trente pour cent (30%) de leur valeur nominale, de sorte que la somme de quatre-vingt-quinze mille quatre cents euros (95.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus et décide que ce même article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social de la Société est fixée à trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR) représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, dont trois mille cent quatre-vingts (3.180) actions ne sont libérées qu'à concurrence de trente (30) pour cent.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille six cent cinquante euros.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des membres du bureau de l'assemblée sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des nouvelles actions émises lors de l'augmentation de capital décidée ci-avant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.-M. Debaty, G. Carles, R. Manciocchi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 mai 2003, vol. 877, fol. 42, case 3. – Reçu 3.180 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 juillet 2003.

J.-J. Wagner.

(042123.3/239/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

HYPERION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 92.119.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 juillet 2003.

J.-J. Wagner.

(042126.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

SUN SIDE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 70.233.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06472, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042010.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

CANOVAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 70.211.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06471, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042013.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

JASPER INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 94.619.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le cinq juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. DAMIDOV LIMITED, ayant son siège social au N° 2 Commercial Centre Square, P.O. Box 71, Alofi, Niue,
2. DELENGER & CIE LIMITED, ayant son siège social au 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, B.V.I.,

les deux ici représentées par Mademoiselle Rosanna Garbin, employée privée, demeurant à Luxembourg, professionnellement,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 4 juin 2003.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, sous la dénomination de JASPER INVEST S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité pour l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières, de créances, de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y attachés.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garanties, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-sept mille Euros (97.000,- EUR) représenté par neuf cent soixante-dix (970) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cinq cent mille Euros (500.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions d'actions, sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.

Les actions peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à défaut, de deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de dispositions et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Tout actionnaire a le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.
Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi.

Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions particulières

Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription - Libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit EUR</i>	<i>Capital libéré EUR</i>	<i>Nombre d'actions</i>
1) DAMIDOV LIMITED, préqualifiée,	100,-	100,-	1
2) DELENGER & CIE LIMITED, préqualifiée	96.900,-	96.900,-	969
Total:	97.000,-	97.000,-	970

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire instrumentant de sorte que la somme de quatre-vingt-dix-sept mille Euros (97.000,- EUR) se trouve à la disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille deux cents Euros (2.200,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) MAJENTEL S.A., ayant son siège social à L-1881 Luxembourg, 3, avenue Guillaume Kroll, R. C. Luxembourg B 77.599,
 - b) CLEVERDAN S.A., ayant son siège social à L-1881 Luxembourg, 3, avenue Guillaume Kroll, R. C. Luxembourg B 77.594,
 - c) Monsieur Gabriel Jean, administrateur de société, né à Arlon (B), le 5 avril 1967, avec adresse professionnelle à L-1881 Luxembourg, 3, avenue Guillaume Kroll.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R. C. Luxembourg B 67.501.

4.- L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera d'une année et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2004.

6.- L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Garbin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, vol. 18CS, fol. 2, case 5. – Reçu 970 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2001.

G. Lecuit.

(042920.3/220/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

EXATIS FINANCIAL ADVISER EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 64.152.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trente juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

HSBC ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.A., une société de gestion de portefeuille de droit français, ayant son siège social au 4, place de la Pyramide, Immeuble Ile-de-France, La Défense 9, ici représentée par Madame Delphine Boutillier du Retail, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme EXATIS FINANCIAL ADVISER EUROPE S.A., avec siège social à Luxembourg, fut constituée par acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 27 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 10 juillet 1998, numéro 509.

- Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé (conversion en euro) en date du 18 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 18 juillet 2001, numéro 543.

- La société a actuellement un capital social de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euro et soixante-seize cents (123.946,76 EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions ayant une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79).

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, à savoir HSB-CASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.A., préqualifiée.

- Le comparant approuve les comptes annuels de la Société au 30 juin 2003.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société EXATIS FINANCIAL ADVISER EUROPE S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société.

- Le registre des actions est annulé en présence du notaire instrumentant.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société EXATIS FINANCIAL ADVISER EUROPE S.A.

Les livres et documents comptables de la société demeureront conservés pendant cinq ans à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Boutillier du Retail, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 juillet 2003, vol. 424, fol. 90, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 juillet 2003.

H. Hellinckx.

(043109.3/242/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

M.D.J.B. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.405.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06478, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042015.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

GESTMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.378.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042017.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE SAINT GEORGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 45.895.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur délégué

Signatures

(041936.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE SAINT GEORGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 45.895.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur délégué

Signatures

(041940.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE SAINT GEORGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 45.895.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur délégué

Signatures

(041945.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE SAINT GEORGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 45.895.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur délégué

Signatures

(041949.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE SAINT GEORGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 45.895.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur délégué

Signatures

(041951.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE SAINT GEORGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 45.895.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur délégué

Signatures

(041954.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

BACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 57.793.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 10 juillet 2003, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2003, volume 877, folio 96, case 6, que la société anonyme BACH S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 57.793, constituée suivant acte notarié en date du 15 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 207 du 26 avril 1997, dont les statuts de la société ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 31 mai 2002, non encore publié, au capital social de trente-six mille cinq cent quatre-vingt-sept euros soixante-seize cents (36.587,76 EUR), représenté par deux mille quatre cents (2.400) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme BACH S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 juillet 2003.

J.-J. Wagner.

(042538.3/239/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

MODERN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 68.783.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06475, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042027.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

G3 IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.660.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06476, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042029.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

EDELWEISS PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 83.723.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06473, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042033.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

E.M.E., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.255.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2003, réf. LSO-AG07189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Signature.

(042093.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

BANTLEON DYNAMIC INVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
H. R. Luxemburg B 77.837.

AUFLÖSUNG

Auszug

Es erhellt aus einer Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean-Joseph Wagner, im Amtssitze in Sassenheim (Luxemburg), am 24. Juni 2003, einregistriert in Esch an der Alzette, am 26. Juni 2003, Band 877, Blatt 70, Feld 4, dass die Aktiengesellschaft BANTLEON DYNAMIC INVEST S.A., mit Gesellschaftssitz in L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxembourg, unter Nummer 77.837, gegründet, gemäss notarieller Urkunde vom 19. September 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 771 vom 20. Oktober 2000, mit einem Gesellschaftskapital von einer Million Euro (1.000.000,- EUR) eingeteilt in eintausend (1.000) voll eingezahlte Aktien mit einem Nennwert von je tausend Euro (1.000,- EUR), durch Beschluss des alleinigen Aktionärs und nach Vereinigung aller Aktien in seiner Hand, rechtlich aufgelöst wurde.

Für gleichlautenden Auszug, zwecks Veröffentlichung im Mémorial C.

Beles, den 11. Juli 2003.

J.-J. Wagner.

(042294.3/239/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

RESTAURANT SPELTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 8, rue Chimay.
R. C. Luxembourg B 29.070.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG06953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Signature

Mandataire

(042127.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

BANTLEON TREND INVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
H. R. Luxemburg B 78.550.

—
AUFLÖSUNG

Auszug

Es erhellt aus einer Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean-Joseph Wagner, im Amtssitze in Sassenheim (Luxemburg), am 24. Juni 2003, eingetragen in Esch an der Alzette, am 26. Juni 2003, Band 877, Blatt 70, Feld 3, dass die Aktiengesellschaft BANTLEON TREND INVEST S.A., mit Gesellschaftssitz in L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxembourg, unter Nummer 78.550, gegründet, gemäss notarieller Urkunde vom 7. November 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 877 vom 7. Dezember 2000, mit einem Gesellschaftskapital von einer Million Euro (1.000.000,- EUR) eingeteilt in eintausend (1.000) voll eingezahlte Aktien mit einem Nennwert von je tausend Euro (1.000,- EUR), durch Beschluss des alleinigen Aktionärs und nach Vereinigung aller Aktien in seiner Hand, rechtlich aufgelöst wurde.

Für gleichlautenden Auszug, zwecks Veröffentlichung im Mémorial C.

Beles, den 11. Juli 2003.

J.-J. Wagner.

(042296.3/239/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

ALLIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L- 1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 62.725.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 18 juin 2003, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 juin 2003, volume 877, folio 68, case 1, que la société anonyme ALLIX S.A., ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 62.725, constituée suivant acte notarié du 23 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 276 du 24 avril 1998, au capital social de quarante mille neuf cent trois euros et trente-cinq cents (40.903,35 EUR) divisé en huit cents (800) actions sans désignation de valeur nominale, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme ALLIX S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 juillet 2003.

J.-J. Wagner.

(042299.3/239/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

TELINDUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 19.669.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG06963, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Signature.

(042311.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

LUXGAZ DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 9, rue Edmond Reuter.
R. C. Luxembourg B 34.393.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Contern, 23 juillet 2003.

LUXGAZ DISTRIBUTION S.A.

Signature

(042316.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

LUXTIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mamer.
R. C. Luxembourg B 71.483.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Signature.

(042319.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

PARTICIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 84.723.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2003
Transfert du siège social*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de transférer le siège social au 4, rue Henri Schnadt, à L-2530 Luxembourg.
Luxembourg, le 8 avril 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02374. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(042431.3/503/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

ECO-CONSEIL LUXEMBOURG, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5635 Mondorf-les-Bains, 18, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 41.441.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Signature.

(042805.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

POLYRECYCLE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves.
H. R. Luxemburg B 81.513.

Ulrike Wolf-Hundhausen möchte ihre Kündigung, mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführerin von der Firma POLYRECYCLE S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves mitteilen. Die Kündigung erfolgt aus persönlichen Gründen.

U. Hundhausen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG06018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042843.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

TECHNICAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 65.665.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juillet 2003

Transfert du siège social

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social avec effet immédiat de L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, au 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02451. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(042521.3/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

DUX S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 73.918.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juillet 2003

Transfert du siège social

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social avec effet immédiat de L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, au 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02450. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(042522.3/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

EGALUX HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 60.418.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juillet 2003

Transfert du siège social

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social avec effet immédiat de L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, au 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02447. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(042523.3/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

STRATEGIC PARIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.395,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 68.287.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06669, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 22 juillet 2003.

ERNST & YOUNG Tax Advisory Services

Société à responsabilité limitée

Signature

(042907.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

AHMET VELI MENGER (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 68.690.

AUFLÖSUNG

In the year two thousand three, on the twenty-fourth of June.
Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FIDES (LUXEMBOURG) S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number 41.469.

Itself here represented by:

- Mr Patrick van Denzen, private employee, residing in Howald (Luxembourg),
- Mr Paul van Baarle, private employee, residing in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of AVM GROUP, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy,
by virtue of a proxy given on June 24, 2003.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation AHMET VELI MENGER (LUXEMBOURG), S.à r.l., having its principal office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J-F. Kennedy, has been incorporated pursuant to a notarial deed, on March 2, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 361 of May 20, 1999, and the articles of incorporation of which have been amended by a private deed, dated on June 14, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 831 of November 14, 2000;

- that the capital of the corporation AHMET VELI MENGER (LUXEMBOURG), S.à r.l. is fixed at thirty-one million eight hundred and twenty-eight thousand four hundred and twenty-five euro (31,828,425.- EUR) represented by sixty-two thousand two hundred and fifty (62.250) shares with a par value of five hundred and eleven euro thirty cents (511.30 EUR) each, fully paid;

- that AVM GROUP, S.à r.l. has become owner of the shares and has decided to dissolve the company AHMET VELI MENGER (LUXEMBOURG), S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that AVM GROUP, S.à r.l., being sole owner of the shares and liquidator of AHMET VELI MENGER (LUXEMBOURG), S.à r.l., declares:

- * that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
- * that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- * regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of AHMET VELI MENGER (LUXEMBOURG), S.à r.l., is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J-F. Kennedy,

- that FIDES (LUXEMBOURG) S.A. is authorized in the name and on behalf of the Company AVM GROUP, S.à r.l. to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful with respect to the liquidation.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausenddreie, am vierundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, im Amtswohnsitze zu Luxemburg.

Sind erschienen:

FIDES (LUXEMBOURG) S.A., eine unter luxemburgischen Recht gegründete Aktiengesellschaft, mit Gesellschaftssitz in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 41.469, hier vertreten durch:

Herrn Patrick van Denzen, Privatbeamter, wohnhaft in Howald,

Herrn Paul van Baarle, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg,

handelnd als Bevollmächtigte der Gesellschaft AVM GROUP, S.à r.l., eine unter luxemburgischen Recht gegründete Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt am 24. Juni 2003.

Die vorgenannte Vollmacht bleibt, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparenten und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die vorgenannte Komparentin, vertreten wie angegeben, hat den amtierenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft AHMET VELI MENDER (LUXEMBOURG), S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy, gegründet wurde laut notarieller Urkunde vom 2. März 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 361 vom 20. Mai 1999, und dass die Satzung abgeändert wurde laut privatschriftlicher Urkunde vom 14. Juni 2000, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 831 vom 14. November 2000;

- Dass das Gesellschaftskapital von AHMET VELI MENDER (LUXEMBOURG), S.à r.l. festgesetzt ist auf einunddreissig Millionen achthundertachtundzwanzigtausendvierhundertfünfundzwanzig Euro (31.828.425,- EUR), eingeteilt in zweiundsechzigtausendzweihundertfünfundzwanzig (62.250) Anteile zu je fünfhundertelf Komma dreissig Euro (511,30 EUR), vollständig eingezahlt;

- Dass alle Anteile in der Hand von der Komparentin, AVM GROUP, S.à r.l., vertreten wie angegeben, vereinigt worden sind und dass sie als einziger Gesellschafter ausdrücklich die Auflösung der Gesellschaft AHMET VELI MENDER (LUXEMBOURG), S.à r.l. vornehmen möchte, da die Gesellschaft keinerlei Aktivität hat;

- Dass die Komparentin, vertreten wie angegeben, handelnd als Liquidator und alleinige Gesellschafterin, folgendes bestätigt:

- . dass sie die gesamte Aktiva der Gesellschaft übernommen hat,
 - . dass die bekannte Passiva der Gesellschaft entweder bezahlt oder zurückgestellt worden sind,
 - . dass sie sich ausdrücklich verpflichtet, alle noch eventuell bestehenden respektiv am heutigen Tage noch unbekannt Passiva der Gesellschaft zu übernehmen;
- und dass demzufolge die Auflösung der Gesellschaft AHMET VELI MENDER (LUXEMBOURG), S.à r.l. abgeschlossen ist.

Die Komparentin, vertreten wie angegeben, erteilt den Geschäftsführern der Gesellschaft volle und ausdrückliche Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

Die Dokumente und Schriftstücke der aufgelösten Gesellschaft werden während fünf Jahren in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy, aufbewahrt.

Die Gesellschaft FIDES (LUXEMBOURG) S.A. ist ermächtigt im Namen der Gesellschaft AVM GROUP, S.à r.l. alle Steuererklärungen auszustellen, alle notwendigen Unterlagen an das Handelsregister zu vermitteln sowie allen anderen eventuell benötigten Dokumente zwecks Auflösung der Gesellschaft auszustellen.

Der amtierende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, die englische Fassung massgebend ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, habe diese mit Uns, Notar, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: P. Van Denzen, P. Van Baarle, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, vol. 140, fol. 11, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. Juli 2003.

G. Lecuit.

(043103.3/220/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

MANCINO ET FILS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4438 Soleuvre, 214, rue de Differdange.

R. C. Luxembourg B 57.053.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 25 juillet 2003.

Signature.

(042465.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

MANCINO ET FILS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4438 Soleuvre, 214, rue de Differdange.

R. C. Luxembourg B 57.053.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06602, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 25 juillet 2003.

Signature.

(042462.4//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

CHABOT HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 37.506.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juillet 2003

Transfert du siège social

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social avec effet immédiat de L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, au 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(042524.3/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

THIEME ASSET MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
H. R. Luxemburg B 47.248.

Im Jahre zweitausenddrei, den siebenundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft THIEME ASSET MANAGEMENT S.A., mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 47.248, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft THIEME ASSET MANAGEMENT S.A. wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 31. März 1994 veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 184 vom 10. Mai 1994.

Die Satzung wurde verschiedentlich abgeändert und zum letzten Mal gemäss privatschriftlicher Urkunde vom 7. April 1999, welche im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 778 vom 20. Oktober 1999 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um zehn Uhr dreissig unter dem Vorsitz von Frau Sandra Theis, Bankangestellte, wohnhaft in Trier.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Marie Kaiser, Privatbeamtin, wohnhaft in Virton.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Arlette Siebenaler, Privatbeamtin, wohnhaft in Junglinster.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1) Beschluss betreffend die Auflösung der Gesellschaft.

2) Ernennung des Liquidators.

3) Festlegung der Befugnisse des Liquidators so wie sie durch die Artikel 144 bis 148bis des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen sind.

II.- Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

III.- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über vorstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet.

Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

Als dann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft aufzulösen welche nur mehr für ihre Liquidation besteht.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung bestimmt und ernennt zum Liquidator:

SAL. OPPENHEIM JR. & CIE LUXEMBURG S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, R. C. Luxemburg B 44.365.

Dritter Beschluss

Der Liquidator hat die weitgehendsten Befugnisse so wie sie durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und durch die späteren Abänderungsgesetze vorgesehen sind, um die Liquidation durchzuführen.

Er kann insbesondere alle Handlungen durchführen welche in den Artikeln 144 und 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne eine vorherige Genehmigung durch die Generalversammlung beantragen zu müssen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Theis, M. Kaiser, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 14, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Juli 2003.

F. Baden.

(042680.3/200/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

BEAUTY CAR AUTOPFLEGESYSTEME, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

H. R. Diekirch B 93.805.

Im Jahre zweitausenddrei, den fünfzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Urbain Tholl, mit dem Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind erschienen:

Herr Frank Flohe, Kraftverkehrsmeister, wohnhaft zu D-54293 Trier, St. Joststrasse, 14,
Dame Ruth Kasper, Steuerfachassistentin, wohnhaft zu D-54293 Trier, St. Joststrasse, 14.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten ihnen nachfolgendes zu beurkunden:

1. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung BEAUTY CAR AUTOPFLEGESYSTEME, G.m.b.H., mit Sitz zu Diekirch, 50, Esplanade, R. C. B. Diekirch 5.953, wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Fernand Unsen, mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch, am 7. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 598 von 3. August 2001 und ihre Statuten wurden abgeändert, gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 13. September 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1.724 vom 3. Dezember 2002.

2. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendvierhundert (12.400,-) Euro, eingeteilt in einhundertvierundzwanzig (124) Anteile zu je einhundert (100,-) Euro, welche gezeichnet wurden wie folgt:

Herr Frank Flohe, vorgeannt, einhundertdreiundzwanzig Anteile	123
Dame Ruth Kasper, vorgeannt, ein Anteil.	1
Total: einhundertvierundzwanzig Anteile	124

Übertragung von Gesellschaftsanteilen

Sodann erklärte Herr Frank Flohe andurch zu cedieren und zu übertragen, an Dame Ruth Kasper, vorgeannt, hier anwesend und dies annehmend, einhundertachtzehn (118) Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BEAUTY CAR AUTOPFLEGESYSTEME, G.m.b.H.

Diese Übertragung fand statt zu dem vereinbarten Preise von elftausendachthundert (11.800,-) Euro.

Herr Frank Flohe, vorgeannt, bekennt von Dame Ruth Kasper den Betrag von elftausendachthundert Euro (11.800,-) erhalten zu haben worüber hiermit Quittung.

Dame Ruth Kasper wird vom heutigen Tage angerechnet Eigentümerin, erhält den Genuss, und tritt in die Rechte und Pflichten der ihr übertragenen Anteile ein.

Annahme

Herr Frank Flohe, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der vorgeannten Gesellschaft, stimmt dieser Gesellschaftsanteilübertragung zu, in Gemässheit von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, sowohl in eigenem Namen als auch für Rechnung der Gesellschaft und erkennt an dass die Übertragung ordentlich zugestellt wurde.

Gemäss vorstehender Abtretung wurde der dritte Abschnitt des Artikels sechs der Statuten wie folgt abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«Diese Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

Herr Frank Flohe, Industriemeister, wohnhaft zu D-54293 Trier, St. Joststrasse, 14, fünf Anteile	5
Dame Ruth Kasper, Steuerfachassistentin, wohnhaft zu D-54293 Trier, St. Joststrasse, 14, einhundertneunzehn Anteile.	119
Total: einhundertvierundzwanzig Anteile	124»

Kosten und Gebühren

Alle Kosten und Gebühren, dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf eintausendeinhundertundzwanzig (1.120,-) Euro.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Flohe, R. Kasper, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 17 juillet 2003, vol. 424, fol. 98, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 22. Juli 2003.

U. Tholl.

(901808.4/232/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 juillet 2003.

BEAUTY CAR AUTOPFLEGESYSTEME, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 93.805.

—
Statuts coordonnés suivant acte du 15 juillet 2003, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl.

(901809.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 juillet 2003.

SOTEMAN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4438 Soleuvre, 214, rue de Differdange.

R. C. Luxembourg B 32.040.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06587, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Signature.

(042470.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

SOTEMAN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4438 Soleuvre, 214, rue de Differdange.

R. C. Luxembourg B 32.040.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Signature.

(042467.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

INTER-RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 53.003.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2003

Quatrième résolution

Nominations statutaires

a) L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Bart Gonnissen de son poste d'Administrateur de la société. Elle lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat et le remercie pour sa participation au développement de la société.

Afin de combler cette vacance et en vertu de l'article 7 des statuts, l'Assemblée nomme à l'unanimité Monsieur Rob Zandbergen. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG07138. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042885.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

CONSTROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 18, route de Belvaux.
R. C. Luxembourg B 85.594.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement en date du 14 avril 2003 à Esch-sur-Alzette

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Pedro Da Silva qui désigne comme secrétaire Madame Maria Rodriguès Ferreira et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur José Pedro Neves De Jesus.

Le Président constate que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée. Par conséquent, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste qui restera annexée à ce document.

L'assemblée générale extraordinaire, étant régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

L'ordre du jour est le suivant:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Pedro Rodriguès de son poste d'administrateur-délégué.
2. Nomination de Monsieur Pedro Da Silva au poste d'administrateur-délégué.
3. Nomination de Monsieur José Pedro Neves De Jesus au poste d'administrateur.

Exposé

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission avec décharge pleine et entière de Monsieur Pedro Rodriguès, demeurant à L-4051 Esch-sur-Alzette, rue du Canal, 116, de son poste d'administrateur-délégué.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer au poste d'administrateur-délégué Monsieur Pedro Da Silva, entrepreneur, demeurant à L-3919 Mondercange, rue Arthur Thinnes, 7.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer au poste d'administrateur Monsieur José Pedro Neves De Jesus, chauffeur-machiniste, demeurant à L-1370 Luxembourg, Val Sainte Croix, 168.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 12.00 heures.

P. Da Silva / M. Rodriguès Ferreira / J.P. Neves de Jesus

Président / Secrétaire / Scrutateur

Liste de présences à l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement en date du 14 avril 2003

<i>Actionnaires</i>	<i>Nombre d'actions détenues</i>	<i>Présents ou représentés</i>	<i>Signature</i>
Maria Rodriguès Ferreira.....	999	Présente	Signature
Pedro Rodriguès	1	Présent	Signature
Total (100%).....	1.000		

P. Da Silva / M. Rodriguès Ferreira / J.P. Neves de Jesus

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03602. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042131.3/000/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

DACAJOSA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 62.813.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06247, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Signature.

(042322.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

COFAL, COMPAGNIE FINANCIERE POUR L'AMERIQUE LATINE, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 40.640.

Constituée en date du 24 juin 1992 par acte devant Maître Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 341 du 7 août 1992.

Les statuts ont été modifiés en date du 19 août 1992 par acte passé devant le même notaire, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 449 du 7 octobre 1992, le 24 juin 1997 publié au Mémorial Recueil numéro 391 du 21 juillet 1997, le 26 juin 1997 publié au Mémorial Recueil numéro 538 du 1^{er} octobre 1997, le 9 juillet 1997 publié au Mémorial Recueil numéro 562 du 14 octobre 1997, le 21 octobre 1997 publié au Mémorial Recueil numéro 638 du 15 novembre 1997, le 30 janvier 1998 publié au Mémorial Recueil numéro 120 du 25 février 1998, le 30 avril 1998 publié au Mémorial Recueil numéro 401 du 3 juin 1998, le 30 juillet 1998 publié au Mémorial Recueil numéro 788 du 29 octobre 1998, le 21 juillet 1999 publié au Recueil du Mémorial numéro 24 du 7 janvier 2000, le 28 février 2000 publié au Recueil du Mémorial numéro 301 du 21 avril 2000.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision circulaire du conseil d'administration du 12 mars 2003 que les pouvoirs de Monsieur Shemaya Levy en qualité d'Administrateur délégué de la société, chargé de la gestion courante et agissant conjointement avec Monsieur Pierre-Alain de Smedt, sont confirmés, à savoir:

- Procéder à l'ouverture et à la clôture de tout compte au nom de la société COFAL.

- Faire fonctionner tout compte de COFAL dans le cadre des opérations décrites ci-après:

* opérations de règlement, dans la limite de USD 200.000.000,- par opération,

* opération de marché et de change, dans la limite de USD 200.000.000,- par opération,

* prêter et emprunter aux sociétés appartenant au groupe Renault, c'est-à-dire les sociétés dont Renault détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote, et ce, dans la limite de USD 200.000.000,- par opération,

* acheter et/ou vendre des actions ou obligations dans la limite de USD 50.000.000,- par opération,

* accorder des garanties aux sociétés appartenant au groupe RENAULT, c'est-à-dire les sociétés dont RENAULT détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote, et ce, dans la limite de USD 100.000.000,- par opération.

Il est par ailleurs précisé qu'en tout état de cause, le montant total d'engagement par nature d'opération, telles qu'indiquées ci-dessus, ne pourra pas dépasser USD 400.000.000,- pendant la durée de l'autorisation telle que fixée ci-dessous.

Une information des actes ainsi accomplis par Monsieur Levy, dans les conditions ci-dessus, sera faite au Conseil qui arrêtera les comptes de l'exercice 2003.

Ces pouvoirs se renouvelleront tacitement chaque année, sauf décision contraire du Conseil qui arrêtera les comptes de l'exercice et qui procédera alors à la modification desdites autorisations.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03590. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042114.3/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

EULER RE, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 36.134.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2003

Quatrième résolution

Nominations statutaires

a) Les mandats de MM. Philippe Muûls, Alain Analdi, Claude Guyard, Christian Feltesse, Benoît des Cressonnières et de la société SOGECORE S.A. prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils se représentent au suffrage des membres de celle-ci et ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG07134. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042879.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

INTERCONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 61.566.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2003 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2002

Conseil d'administration

Le mandat d'administrateur de Messieurs Jean Vandeworde et Pierre Vitour arrivant à son terme, l'Assemblée Générale a décidé de renouveler leur mandat pour une durée de 5 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05799. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042280.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

L.M. CONSULTING, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 82.798.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG06957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(042333.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

SURPRISE, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 66.253.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG06939, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(042336.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

ALLIED ARTHUR PIERRE, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 112-114, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 24.402.

Il résulte de la décision du Conseil d'administration prise le 24 juin 2003, que:

- Monsieur Claude Calvet, résidant au 27, rue Chanzy à F-54400 Longwy, est nommé délégué à la gestion journalière de la société,

- Monsieur Miguel Gouverneur, résidant au 11, Pachis des Boeufs à B-6900 Marche-en-Famenne, est confirmé délégué à la gestion journalière de la société,

- Pour tous actes, conventions ou contrats, la société ne pourra être valablement engagée que par la co-signature obligatoire de Monsieur Claude Calvet, détenteur de l'autorisation d'établissement,

- Le pouvoir de signature individuelle de Monsieur Miguel Gouverneur est remplacé par un pouvoir de signature conjointe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG07120. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042802.3/1026/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

IMPEX OVERSEAS TRADING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 29.931.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG06926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(042340.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

VAN TURENHOUDT & PARTNERS (LUXEMBOURG), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 80.919.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG06915, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(042342.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

KRD-SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 88.617.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2003, réf. LSO-AG07414, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour KRD-Services, S.à r.l.

Signature

Gérant

(042348.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

LOCRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 59.147.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2003

Quatrième résolution

Nominations statutaires

a) L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Julio Colruyt de son poste d'Administrateur de la société. Elle lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat et le remercie pour sa participation au développement de la société.

Afin de combler cette vacance et en vertu de l'article 7 des Statuts, l'Assemblée nomme à l'unanimité Monsieur Piet Colruyt. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises KPMG AUDIT arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG07139. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042889.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

BTG CONCEPT, Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 70.277.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2003, réf. LSO-AG07442, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour la société

J.-M. Dangis

Commissaire aux comptes

(042370.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2003.

SOPHO BUSINESS COMMUNICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 93.861.

—
Comme suite aux décisions prises par la résolution circulaire de l'associé unique du 20 juin 2003, il résulte que:

- Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, Monsieur Alain Reuter résidant à B-6717 Metzert, 37 Am Millewee, et la société PBC HOLDINGS NETHERLANDS B.V. dont le siège social se trouve à NL-1017 CG Amsterdam, 548 Herengracht, ont été nommés gérants de la Société. Leurs mandats prennent effet immédiatement et pour une durée indéterminée.

- La société se trouve engagée pour tous actes, conventions ou contrats que la société sera amenée à conclure à l'égard des tiers par la co-signature obligatoire des deux gérants.

Fait et signé à Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05460. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042809.3/1026/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

ELECTRO-HAUSER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 3, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.178.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Signature.

(042810.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

REA FIN, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 43.469.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2003

Quatrième résolution

Nominations statutaires

a) MM. Jean-Claude Dehovre, Bernard Marchand, Louis Tordeurs, Jean Sequaris, Marc Van Belleghem et la société SOGECORE S.A. dont les mandats prennent fin à l'issue de cette Assemblée, se représentent au suffrage des membres de celle-ci. Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

b) Le mandat du Réviseur d'entreprises ERNST & YOUNG S.A. arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée Générale Ordinaire, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG07141. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042896.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

RAMSAR I, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.842.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Signature.

(042814.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

RAMSAR II, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.843.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05688, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Signature.

(042820.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

HIBOU, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 70.559.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05634, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Signature.

(042844.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

MELINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.755.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Signature.

(042847.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

GIPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 12.037.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2003

*Quatrième résolution
Nominations statutaires*

1. Les mandats de MM. Maurizio Fumagalli, Gilles Coremans et de la société SOGECORE INTERNATIONAL prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui doit statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

2. Le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE ET TOUCHE est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG07136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042862.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

JUSTELLE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 47.090.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Signature.

(042849.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

CORIDIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 75.112.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Signature.

(042851.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

GELINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 53.199.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2003

*Quatrième résolution**Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises*

Le mandat du Réviseur d'Entreprises MAZARS vient à échéance à l'issue de cette assemblée, son mandat est reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG07135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042854.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

LSF FRANCHISE DEBT INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 279.875,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 90.482.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 16 juin 2003 que LSF4 REOC II, L.P., une société à responsabilité limitée (limited partnership) établie à 717, North Harwood Street, Suite 2200, Dallas, Texas, 75201, Etats-Unis, enregistrée sous le numéro 3554961 du Registre des Sociétés du Delaware (Delaware Secretary of State, Division of Corporations), a cédé 1.377 parts sociales de la société LSF FRANCHISE DEBT INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), représentant 61,5% du capital social à LSF4 REOC III, L.P., une société à responsabilité limitée (limited partnership) établie à 717, North Harwood Street, Suite 2200, Dallas, Texas 75201, Etats-Unis, enregistrée sous le numéro 3554961 du Registre des Sociétés du Delaware (Delaware Secretary of State, Division of Corporations).

Les parts sociales de la Société sont dès lors détenues comme suit:

LSF4 REOC III, L.P.	1.377 parts sociales
LSF IV INTERNATIONAL FINANCE, L.P.	862 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

LSF CB INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2003, réf. LSO-AG07389. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042979.3/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

BALRIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.551.

Les bilans au 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06520, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Signature.

(042859.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

DRESSANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 70.447.

Les bilans au 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06512, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Signature.

(042868.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

STIBINE FINANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.850.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Signature.

(042872.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

LIM INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.849.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Signature.

(042875.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

PF RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 70.728.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2003

*Quatrième résolution
Nominations statutaires*

a) Les mandats de Messieurs Angelo De Bernardi, Enrico Boglione et de la société SOGECORE INTERNATIONAL S.A., prennent fin à l'issue de cette assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG07140. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042894.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

GLOBUS-CMS, GLOBUS CONSULTING AND MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.260.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Signature.

(042878.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

G.E. FINANCE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 53.992.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Signature.

(042882.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

REASAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 67.792.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2003

Quatrième résolution

Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises

Le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG07143. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042898.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

PUBLI EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 33.068.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 avril 2001

Avec effet au début du prochain exercice social:

- il est décidé d'augmenter le capital social de LUF 84.975,- pour le porter de son montant actuel de LUF 10.000.000,- à LUF 10.084.975,- par incorporation d'une partie du résultat;

- la conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euro est acceptée;

- il est décidé de supprimer la mention de valeur nominale des actions émises;

- l'adaptation de l'article 5 (alinéa 1^{er}) des statuts pour lui donner la teneur suivante est approuvée: «Le capital souscrit est fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euro) représentés par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»;

- l'adaptation de l'article 5 (alinéa 2) des statuts pour lui donner la teneur suivante est approuvée: «Le capital autorisé de la société est établi à EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille euro) divisé en 50.000 (cinquante mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Strassen, le 25 juillet 2003.

Pour extrait sincère et conforme

M. Boland / J. Steeman

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, réf. LSO-AG07624. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043014.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

RECHEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 50.871.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2003

*Quatrième résolution
Nominations statutaires*

a) Le mandat de MM. Jan De Clerck, Ivan Lokere et de la société J. VAN BRED A & C° REINSURANCE MANAGEMENT prennent fin à l'issue de cette Assemblée. L'Assemblée Générale propose de reconduire leurs mandats jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises arrivant à expiration, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de la FIDUCIAIRE BILLON pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG07145. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042902.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

CORELYE, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 32.647.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2003

*Quatrième résolution
Nominations statutaires*

a) L'Assemblée prend acte du départ en retraite de M. Philippe de Margerie et de la démission de Mme Béatrice Lièvre Thery de son poste d'Administrateur. Elle leur donne pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat et les remercie pour leur participation au développement de la société.

Afin de combler cette vacance et en vertu de l'article 7 des Statuts, l'Assemblée nomme à l'unanimité M. Henry Masson et M. Alexis van den Abeele jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03921. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042909.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

SHC (CHAMPS ELYSEES), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.395,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.284.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06675, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 22 juillet 2003.

ERNST & YOUNG Tax Advisory Services

Société à responsabilité limitée

Signature

(042916.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.
